

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 09 FEVRIER 2012**

Restes à réaliser 2011 à reporter en 2012

Délibération : 2012_02_01

Le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser est déterminé à partir des engagements de dépenses non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE les états des restes des dépenses d'investissement d'un montant de 23 328,08 € et DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2012.

Intégration de la garderie scolaire de La Chapelle sur Aveyron dans les compétences du SIIS de Montbouy - La Chapelle sur Aveyron

Délibération : 2012_02_02

Après délibéré, le Conseil Municipal DONNE, à l'unanimité son accord pour l'intégration de la garderie scolaire de La Chapelle sur Aveyron dans les compétences du SIIS de Montbouy - La Chapelle sur Aveyron, avec une clef de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement y afférent identique à celle des statuts du syndicat après régularisation.

Extension du réseau électrique au Chemin de Bellevue

Délibération : 2012_02_03

Le maire expose la situation suivante : à la suite d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour un terrain situé au Chemin de Bellevue, il s'avère qu'une extension du réseau électrique doit être envisagée et supportée financièrement par la commune, condition essentielle pour permettre l'obtention des futurs permis de construire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE un accord de principe pour la prise en charge financière par la commune des travaux d'extension électrique sur la voie communale n°16 en vue d'assurer l'alimentation électrique des futurs aménagements sur les parcelles cadastrées Section C, n° 685, 684, 683 et 202 et Section ZL n° 52 et 53.

Demande de subvention (collège Becquerel pour le voyage en Italie)

Délibération : 2012_02_04

Jean EL GHAZZI, principal du collège Henri Becquerel de Ste Geneviève des Bois sollicite une subvention à la commune afin de l'aider à acheter des lots pour une tombola dont les fonds participeront au financement d'un voyage en Italie, prévu en mars prochain et qui concernera notamment 25 élèves de l'établissement. Il resterait à la charge des parents une participation de 175 €. D'une manière générale, les élèves bénéficient d'une aide financière de 50 € du CCAS de leur commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de NE PAS VERSER de subvention compte tenu des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montbouy, n° 2008/11/02 et 2009/03/06, qui accordent une participation de 70 € à chaque enfant domicilié à Montbouy et participant à une classe verte ou découverte, un séjour linguistique, organisés par le collège de Châtillon-Coligny.

Questions diverses :

•Étude de devis : vérification des 27 poteaux d'incendie

Le maire rappelle l'obligation pour la commune de procéder tous les ans à la vérification des poteaux d'incendie, assurée jusqu'à ce jour par la SAUR.
2 devis : SAUR -> 33.37 € HT par appareil * 27, soit 900.99 € HT et SA VRD -> 20 € HT par appareil et d'un forfait déplacement de 50 € HT pour 15 poteaux maximum, soit 640 € HT.

Le conseil donne son accord pour changer de prestataire et retient SA VRD.

•Étude de devis : Voirie au lieu-dit Les Bourrelliers

Le maire expose la situation : après accumulation dans le fossé, les eaux pluviales se déversent dans une propriété privée. Situation nouvelle suite à l'installation d'un couple qui a réhabilité une maison voisine. Un aménagement est à prévoir au printemps.

Un seul devis a été reçu. Dans l'attente de recevoir un second devis, le maire propose aux conseillers de se rendre sur place pour mieux apprécier le problème d'écoulement des eaux.

•Étude de devis : voirie au lieu-dit Les Guindreux

Le maire explique la situation : en bout du lotissement et en cas de grosses pluies, l'eau n'est plus collectée dans le caniveau et se déverse dans une propriété privée, situation vue en commission travaux. Dans l'attente de recevoir un second devis, le maire expose la solution proposée par le 1^{er} devis.

•Dalle sur le terrain de camping

Le maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur la requête du Comité des Fêtes qui porte sur la possibilité de niveler une partie de l'ancien terrain de camping pour la pose du parquet.

Le maire fait part de son avis (déjà évoqué lors d'une récente réunion maire-adjoints en janvier). Il s'interroge sur le retour sur investissement de cette opération compte tenu de l'unique pose du parquet pour le 14 juillet, (plus de feu de St Jean ni fête de la musique).

Patrice GAUVIN propose d'intégrer cette demande lors d'un aménagement complet de l'ancien terrain de camping. Jean-Pierre KUNTZ ajoute que les terrains de part et d'autre sont à vendre.

•Feu d'artifice du 14 juillet

Le maire a été sollicité par Philippe MARTIN (Lacroix Ruggieri) pour un devis ainsi que par Gérard THOMERET (Artifices-Ciel).

Après approbation du Conseil Municipal, le maire retient un budget d'environ 4 000 € TTC pour le feu d'artifices du 14 juillet et opte pour le même prestataire que l'an passé Lacroix Ruggieri).

•Bulletin municipal

Point sur la rédaction du 1^{er} bulletin 2012 avant impression. La distribution sera assurée par les conseillers.

•Plan de Communal de Sauvegarde

Le maire informe qu'à l'initiative de M. Chapuis, l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde est à l'étude pour l'ensemble des communes de la communauté de communes de Châtillon-Coligny et pour une commune extérieure au canton (Château-Renard). Il s'agit de mettre en place un système de crise qui recense tous les numéros et noms de contacts, les matériels, les poteaux d'incendie, ... disponibles en cas de déclenchement de ce plan d'urgence. La commune a déjà commencé à ce recensement. Une démonstration a été réalisée lors d'un récent conseil communautaire simulant le déclenchement du plan grand Froid.

Le PCS pourra être géré en temps réel, sous réserve de mise à jour, grâce à un logiciel, compatible avec un téléphone portable Android.

Coût de ce projet : uniquement l'acquisition du logiciel.

Le maire invite les conseillers à lire l'article "le Loiret en pointe sur la gestion des risques" du dernier numéro de Reflets du Loiret du Conseil Général (n°119).

Séance levée à : 21:15

Compte rendu affiché le : 17/02/2012

Fait et délibéré le : 09/02/2012, et ont signé les membres présents.

Le maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 6 Avril 2012**

Comptes de gestion 2011 : Le Conseil Municipal APPROUVE les comptes de gestion Commune et Assainissement.

Comptes administratifs 2011 : Hors de la présence du maire, le Conseil Municipal APPROUVE les comptes administratifs 2011 :

Commune -> résultat de fonctionnement : 388 322,93 € et d'investissement : - 208 169,67 €
Assainissement -> résultat d'exploitation : 109 868,83 € et d'investissement : 16 120,16 €

Affectation des résultats 2011

Le Conseil Municipal DÉCIDE les affectations des résultats aux budgets 2012 Commune et Assainissement.

Taxes locales 2012 : Le Conseil Municipal DÉCIDE à la majorité de maintenir les taux (TH : 13.75%, TF bâti : 21.50%, TF non bâti : 45%).

Vote des subventions

Le Conseil Municipal, vu les demandes de subvention suivantes reçues en mairie, DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2012 : Amicale Montbovienne Loing Aveyron 150 €, Arts Loisirs et Compagnie 150,00 €, Association Aides aux Victimes du Loiret 100,00 €, Association Football Club du Loing 150,00 €, Association Parents d'Élèves Montbouy-La Chapelle 150,00 €, Centre de Formation d'apprentis agricoles 100,00 €, Centre Universitaire du temps libre Henriet-Rouard 50,00 €, Club de l'Age d'Or 150,00 €, Comité des Fêtes 150,00 €, Institut Médico-Educatif 100,00 €, Judo Club Nogentais 100,00 €, Le Brochet de Montbouy 150,00 €, Les Amis du Musée de l'ancien Hôtel-Dieu de Châtillon-Coligny et sa région 200,00 €, Office de Tourisme Châtillon-Coligny 100,00 €, Papiillons Blancs 300,00 €, Prévention routière 50,00 €, Service de Soins Infirmiers A Domicile 762,00 €, Solidarité Emploi Gâtinais 150,00 €, UNA Aide à Domicile 762,00 €, VOX POPULI 100,00 €.

Budgets primitifs 2012

Le Conseil Municipal APPROUVE les budgets 2012 : Commune (Fonctionnement : 661 690,26 € et Investissement : 745 058,67 €) et Assainissement (Exploitation : 134 977,41 € et Investissement : 111 611,27 €).

Restaurant "La Terrasse" :

choix du scénario de préconisations de travaux établi par BSE dans le cadre du pré-diagnostic conseil isolation : Le conseil municipal DÉCIDE de retenir le scénario 3 visant une classification de l'isolation et de la ventilation du bâtiment en classe D++ pour un montant de 72 105 € HT subventionnable à 50 %.

Sont prévus des travaux d'isolations, de mise en place de la ventilation, de remplacement des menuiseries et d'isolations de la véranda.

Le scénario 4 aurait permis d'atteindre la classe C mais impose l'isolation du plancher et surtout la mise en place d'une pompe à chaleur Air/eau (investissement de 32 549 € HT supplémentaires).

choix de l'architecte : Le Conseil Municipal SE PRONONCE favorablement sur le recours à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et la réhabilitation de l'immeuble, RETIENT le devis établi M. Alain Philippe CHOLET (Mormant sur Vernisson) sur une base de 391 000 € HT soit 28 197 € HT.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation : fin de l'enquête publique

Suite à l'enquête publique du 20 février au 24 mars 2012, une seule personne a consigné ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable sur le principe de la mise en place du PPRI.

Cependant, la commune regrette que les cartes communiquées ne soient pas plus précises avec une superposition des limites des aléas aux limites cadastrales permettant ainsi d'appliquer à l'avenir la réglementation s'y référant.

Les quelques exemples démontrent des imprécisions cartographiques qui ne permettent pas de valider la carte fournie compte tenu de toutes les retombées réglementaires puis financières qu'elle engendrera sur le bâti.

Ceci démontre qu'un nivellement plus précis dans toutes les zones urbanisées est nécessaire et après reconsidération de la hauteur d'eau.

Centre de gestion du Loiret : Le Conseil Municipal DÉCIDE ne pas d'adhérer au service payant du service de remplacement de personnel. Les tarifs appliqués sont en effet jugés trop importants et la commune pourrait recourir à une entraide intercommunale, dont une réunion de rencontre des secrétaires a été organisée en février dernier.

SDIS : Le Conseil Municipal AUTORISE le maire à signer la convention gratuite portant sur la gestion collaborative des points d'eau d'incendie.

RAM : Le Conseil Municipal AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition gratuite de la salle Segestae à la communauté de communes de Châtillon pour le Relais d'Assistants Maternels (RAM) itinérant sur le territoire de la communauté de communes.

CFA : retrait et adhésion de collectivités

Le Conseil Municipal APPROUVE les adhésions et les retraits des collectivités au Syndicat Mixte pour la gestion du Centre de Formation d'Apprentis de l'Est du Loiret.

Demande de subvention pour la fête interculturelle du 17 juin 2012

Le Conseil Municipal SOLLICITE du Conseil Général du Loiret une subvention " Fonds d'accompagnement culturel aux communes " pour l'intervention d'un groupe de danseurs portugais à la fête interculturelle, prévue le 17 juin prochain, dont la prestation s'élève à 300 €.

Extension du réseau électrique aux Vignes de la Nivelle

Le Conseil Municipal DONNE un accord de principe sur la prise en charge financière par la commune des travaux d'extension électrique sur la vole communale n°7 en vue d'assurer l'alimentation électrique des futurs aménagements sur la parcelle cadastrée Section C, n° 106.

Questions diverses :

•Véloroute : présentation du projet Véloroute porté par le Conseil Général.

•APE : alternance de la kermesse entre les deux communes

L'organisation de la kermesse aura bien lieu à l'école de Montbouy, avec matérialisation de l'interdiction d'accès au canal et à la RD93 (par des barrières de chantier notamment).

•Création d'un boulodrome

Thierry BEGUIN fait savoir s'il est possible de créer un terrain de boules au fond du lotissement du Chemin des Vignes. Il se propose d'en porter le projet.

•Dégradation du cours de tennis

Le maire informe le Conseil Municipal de la forte dégradation du revêtement du cours de tennis dû à l'hiver.

Séance levée à : 00:40

Compte rendu affiché le : 11 avril 2012

Fait et délibéré le : 06/04/2012, et ont signé les membres présents.

Le maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 22 JUIN 2012**

PLU : modification des périmètres de protection des monuments historiques

Délibération : 2012_06_24

La commune de Montbouy possède 3 édifices protégés au titre des monuments historiques : le porche de l'église, les bains romains, l'amphithéâtre de Chenevières.

Un 4ème, le château de la Forest, est situé sur la commune de Montresson avec une incidence peu significative sur le territoire.

Après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le principe de modifier les périmètres de protection des monuments historiques afin d'adapter la servitude des abords à la cohérence historique, topographique et morphologique de la ville.

DDT : suivi de l'exécution du contrat de DSP de l'assainissement collectif

Délibération : 2012_06_25

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE son accord pour recourir à une mission d'assistance conseil de la DDT pour le suivi de l'exécution du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif de la commune pour les exercices 2011 à 2015 inclus pour un montant de 6 025,00 € HT

Rapport du délégataire du service public de l'assainissement collectif 2011

Délibération : 2012_06_26

Le maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2011 sur l'assainissement collectif établi par la SAUR. Après avoir fourni toutes les informations sur ce service, à l'unanimité, le Conseil Municipal, PREND acte du rapport annuel 2011 et des dysfonctionnements connus et non résolus à ce jour.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) 2011

Délibération : 2012_06_27

La Direction Départementale des Territoires, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le rapport.

La Terrasse : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Délibération : 2012_06_28

Après délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la demande de subventions auprès des parlementaires.

Comité des fêtes : subvention exceptionnelle suite au vide-grenier

Délibération : 2012_06_29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de VERSER une subvention exceptionnelle de 1 600,00 € au comité de fêtes de Montbouy pour l'organisation de cette manifestation.

Arts Loisirs et Compagnie : subvention exceptionnelle suite à la fête interculturelle

Délibération : 2012_06_30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de VERSER une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'association Arts Loisirs et Compagnie pour l'organisation de cette manifestation.

Fusion du syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin du Puiseaux et du Vernisson et du Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne (SIVLO)

Délibération : 2012_06_31

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DONNE un avis favorable au projet de fusion du syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin du Puiseaux et du Vernisson et du syndicat intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne, à compter du 1er janvier 2013.

Création d'emplois d'agents recenseurs

Délibération : 2012_06_32

Sur le rapport du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de deux (2) emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant prévu du 17 janvier au 16 février 2013.

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Délibération : 2012_06_33

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent de la commune.

Renomination des voies communales n°15 (Croix de St-Cloud - Les Lorrains) et n° 16 (Chemin de Bellevue)

Délibération : 2012_06_35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RENOMME la voie n° 16 (Chemin de Bellevue) longeant le lotissement en « Chemin du Lieu Renard ».

- RENOMME la voie n° 15 (Croix de St-Cloud - Les Lorrains), comme suit en 3 parties :

1ère partie : de la RD93 (Croix de St-Cloud) jusqu'au carrefour avec l'ancienne route de St-Maurice (VC n°4) -> Chemin de la Croix de St-Cloud

2ème partie : du carrefour avec l'ancienne route de St Maurice jusqu'au carrefour avec Chemin des Chamis (VC n°17) -> Chemin de Bellevue

3ème partie : du carrefour avec le chemin des Chamis jusqu'au carrefour avec la route de Gy (VC n°5) -> Chemin des Lorrains

Questions diverses :

•Route de Bennes

La limitation de vitesse à 60km/h sera revue à 50km/h, vu que la vitesse 60km/h n'est plus réglementaire et vu les accidents mortels survenus au lieu-dit de Bennes.

•Taxe d'Aménagement

Le Conseil Municipal devra délibérer avant le 30 novembre prochain sur le ou les taux que la commune souhaite appliquer sur la totalité du territoire communal pour une application au 1er janvier 2013.

•Réunion de travaux

Route de Gy : estimation par la DDT de la création d'un plateau avec signalisation au carrefour du Chemin du Lieu Renard : 16 601,36 € HT. Ce projet devra être associé à un second aménagement pour inciter à réduire la vitesse. Au vu du coût, une nouvelle orientation est prise avec pose de 2 ralentisseurs avant et après le carrefour en question. Jean-Claude BEETS propose d'aménager une plate-forme devant l'arrêt de bus.

Chemin du Bois Cornu : estimation par la DDT pour la création d'un réseau pluvial aérien et enterré en direction du début de la voie : 46 545,00 € HT.

Les cabanons situés au Chemin des Gravissants seront prochainement enlevés afin d'agrandir le parking.

Terrain de boules (chemin des Vignes) : des précisions sont demandées au Maire sur son utilisation. Le Maire précise que bien qu'il sera réalisé par des bénévoles sur un terrain de la commune, toute personne pourra l'utiliser. Il y sera affiché une recommandation d'utiliser préférentiellement le terrain du chemin des Gravissants qui est éclairé au-delà de 22 heures.

Séance levée à : 00:05
Fait et délibéré le : 22/06/2012, et ont signé les membres présents. Compte rendu affiché le : 28/06/2012

Le maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 14 SEPTEMBRE 2012**

Rapport d'activités 2011 de la communauté de communes de Châtillon Coligny et du SPANC - Délibération : 2012_09_36

Après avoir donné toutes les explications et fourni tous les renseignements, le Conseil Municipal APPROUVE les rapports présentés.

Conseil Général : enfouissement du réseau aérien de distribution d'électricité - Délibération : 2012_09_38

Après avoir rappelé les faits, le Conseil Municipal MAINTIENT la demande des travaux d'enfouissement des réseaux aériens avec les nouvelles conditions de financement, PRIVILEGIE la route de Bennes jusqu'à la cour de La Borde, avant la Fouacerie.

CG45-DRAC : demande de subvention pour la réfection du porche de l'église - Délibération : 2012_09_39

Le Conseil Municipal SE PRONONCE favorable sur la réfection du porche de l'église et RETIENT les 2 devis présentés qui s'élèvent à :

- o 3 505,00 € TTC pour UN PANACHE DE COULEURS (Montargis) 45) pour la remise en peinture des vantaux du portail Ouest de l'église
- o 2 042,16 € TTC pour Jacques TAVERNIER (Châtillon-Coligny 45) pour la mise en jeu des portes d'entrée de l'église

et DE FINANCER ce projet d'un montant de 4 640,60 € HT avec une subvention de 40% du Conseil général, 20% de la DRAC et le reste sur les fonds propres de la commune.

Boisrecourt : échange de parcelles avec M. Gillieron - Délibération : 2012_09_40

Le Conseil Municipal DONNE un avis favorable sur l'aliénation de 2 chemins de traverse et du chemin les reliant selon le coût du terrain agricole.

Redevance pour la pose de panneaux publicitaires sur la voie publique - Délibération : 2012_09_41

Le Conseil Municipal décide DE NE PAS FIXER de redevance d'occupation temporaire de la voie publique à des fins commerciales sur le territoire de la commune.

VNF : renouvellement de la convention d'occupation temporaire - Délibération : 2012_09_42

Le Conseil Municipal ACCEPTE le renouvellement de la convention triennale d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour un montant de 738,68 €.

Projet "La Terrasse" - Délibération : 2012_09_43

Dans le cadre de la prochaine réalisation des travaux de réhabilitation du restaurant La Terrasse, l'intervention d'un bureau de contrôle technique et de coordination SPS est nécessaire afin de mener à bien le projet.

Le Conseil Municipal SE PRONONCE favorablement pour un recours aux services d'un bureau de contrôle technique et de coordination SPS, RETIENT le devis établi par QUALICONSULT (Olivet 45) pour un montant de 7 650,00 € HT pour les 3 prestations (contrôle technique, remise de l'attestation accessibilité handicapés, mission de Coordination SPS).

Subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes : tickets des boissons du 14 juillet 2012

Délibération : 2012_09_44

Le maire rappelle que lors des jeux organisés pour le 14 juillet dernier, des tickets donnant droit à une boisson ont été offerts aux bénévoles qui ont tenu des stands ainsi qu'aux vainqueurs de certains jeux, soit un total de 50 tickets à 1,50 € l'unité.

Sachant que la buvette était tenue par le comité des fêtes de Montbouy, le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 75,00 € au comité des fêtes de Montbouy pour le remboursement des boissons durant cette manifestation.

CDG45 : renouvellement de la convention auprès du service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret - Délibération : 2012_09_45

Une convention triennale moyennant de la part de la collectivité adhérente, une participation financière liée à la masse salariale, arrive à échéance le 31 décembre 2012

Le Conseil Municipal ACCEPTE de renouveler la convention auprès du service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion du Loiret

CAUE : adhésion

Délibération : 2012_09_46

N'ayant pas eu satisfaction de leurs services lors des sollicitations ou de conseils pertinents, le Conseil Municipal N'ADHERE pas au CAUE.

SMP - fusion du SIAB du Puisseaux et du Vernisson et du SIVLO

Délibération : 2012_09_47

Le Conseil Municipal APPROUVE le périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Puisseaux et du Vernisson et du Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne tel que défini dans l'arrêté préfectoral du 23 août 2012 et APPROUVE les statuts du nouveau syndicat.

Questions diverses :

Commissions de travail

Le maire demande de programmer une réunion de la commission Travaux. La date du mercredi 26 septembre à 18 heures est retenue. Les points principaux de l'ordre du jour seront les suivants :

- les panneaux de signalisation sur la route de Bennes.
- l'aménagement du champ situé le long de la route de Bennes en vue de la création d'un espace de stationnement de véhicules
- la démolition des cabanons après le dépôt de la demande de permis de démolir
- le stationnement le long de la RD93, en particulier au niveau du restaurant La Terrasse

La commission Cimetière se réunira après la réception du plan de récolement. Le nivellement suite au relevage des sépultures est prévue pour le 15 septembre, au plus tard (engagement de l'entreprise intervenante OGF de Loris). Le règlement du cimetière sera également à rédiger et à mettre en place.

Séance levée à : 23:05
Compte rendu affiché le : 19/09/2012

Fait et délibéré le : 14/09/2012, et ont signé les membres présents.

Le maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 26 Octobre 2012**

Demande d'audit sécurité au Conseil Général du Loiret

Délibération : 2012_10_48

Suite aux projets d'aménagements de la voirie ; en particulier les stationnements route de Nogent, route de Montargis au niveau du restaurant La Terrasse et une circulation à sens unique chemin des Gravissants avec une sortie donnant sur la route de Montargis, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à demander un audit de sécurité routière (qui se compose d'un diagnostic et de solutions d'aménagements à mettre en œuvre pour résoudre les difficultés observées) sur l'ensemble des routes départementales 93 et 135
 - AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- Afin d'encourager cette démarche constructive, le Conseil Général bonifie ensuite le taux de subvention aux communes de 5% qui réalisent les aménagements en question.

Location de l'ancienne mairie

Délibération : 2012_10_49

Le maire donne lecture de la lettre de préavis reçue le 10 octobre courant de M. et Mme Eddy BOURGEOIS pour le logement situé au n°20 route de Montargis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- DECIDE de laisser cet immeuble en location
 - REVISE le montant du loyer mensuel à 600 € (afin de faciliter la relocation) et MAINTIENT les charges liées au chauffage à 150 € par mois
- Le maire ajoute que M. et Mme Eddy BOURGEOIS remercient encore le soutien de la mairie dont elle a fait preuve en 2010 à l'occasion du sinistre.

EPFL du Loiret : nouvelles adhésions

Délibération : 2012_10_50

Le Conseil Municipal EMET, à l'unanimité, un avis favorable sur l'adhésion des communes d'Augerville-La-Rivière, de Coudray et de la communauté de communes du Betz et de la Cléry et sur la demande de retrait de la commune de Dadonville.

Approbation des rapports d'activités 2011 du SMICTOM et SYCTOM

Délibération : 2012_10_51

Après avoir fourni toutes les informations sur ces deux services, le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, PREND ACTE des deux rapports annuels 2011 du SMICTOM et du SYCTOM.

Le maire précise que les tournées de ramassage ont été optimisées en fonction des tonnages collectés et qu'il convient de déposer les sacs des ordures ménagères au plus tard le mardi midi et ce, malgré les horaires de ramassage très variables.

Réfection de l'herbé suite au changement de canalisation d'eau par le SIAEP La Nivelles

Délibération : 2012_12_52

Le maire explique au Conseil Municipal que le SIAEP La Nivelles de Montbouy - La Chapelle sur Aveyron a programmé des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable, d'une part du château d'eau à la route de la Chapelle (jusqu'à la limite communale) et d'autre part route de Chatillon Coligny de la route de Gy au Chemin du Tertre.

Le maire propose de profiter de cette période de travaux pour répondre à un besoin de sécuriser la circulation piétonne le long de cette route départementale en créant un tracé en calcaire sur l'herbé (du n°18 route de Chatillon au carrefour avec le chemin du Tertre).

Le montant de cette plus-value est estimé à 5 000 €HT pour environ 350 mètres linéaires.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord de principe pour que la commune reverse cette plus-value au SIAEP La Nivelles de Montbouy - La Chapelle.
- ATTEND le résultat de l'appel d'offres pour statuer définitivement sur cette prise en charge.

Étude de devis (travaux de l'église, épicerie)

Le maire rappelle que le rideau maillé en fer de la porte d'entrée de l'épicerie ne fonctionne plus depuis plusieurs mois.

Un devis de la société Dupont a été reçu mais compte tenu du montant important du coût avec une main d'œuvre estimée à 8 heures mais qui peut varier, le maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à une autre solution de fermeture, type alarme ou autre ...

Par ailleurs, dans le cadre de l'entretien de la toiture de l'église, un devis de la société ATTILA a été reçu pour le démoussage et le traitement pour un montant de 28 619.01 € HT. Le maire propose de recontacter cette société afin qu'elle établisse un devis identique aux années antérieures.

Enfin, en ce qui concerne le plancher chauffant (à droite en entrant dans l'église), il a été endommagé à la suite d'une inondation. M. Thierry BUREAU, qui a réalisé ces travaux dans les années 2006-2007, a été relancé plusieurs fois afin d'obtenir un devis de réparation.

Face à l'absence de réponse de sa part et vu l'insistance de Nicole PAVOL de remettre en état de marche ce système de plancher chauffant, des demandes de devis seront faites auprès d'autres électriciens et menuisiers.

Protection sociale complémentaire : mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation

Délibération : 2012_10_54

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé *et/ou* du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion
- OPTÉ, pour l'année 2013, un montant de 28,00 € par agent titulaire d'un contrat existant devant être mis en conformité pour les participations exprimées en pourcentage et ce dans l'attente du choix définitif.

Questions diverses :

• **Panneaux de signalisation**

À la suite de la récente pose des panneaux indiquant les commerces du village, les plans de la commune pourraient servir de support et d'information des différents professionnels de la commune.

• **Nicole BESSON RODRIGUEZ : menace de chute de branches**

La mairie adressera un courrier au propriétaire pour défaut d'égoutage de certaines branches à proximité des lignes téléphoniques ayant pour conséquence très probablement à l'origine des perturbations du réseau téléphonique.

• **Jacques DALLOYAU : conteneurs du tri sélectif, route de Gy**

Suite aux plaintes pour nuisances sonores nocturnes à l'occasion des dépôts de verres en particulier, le déplacement des conteneurs sera étudié avec une possibilité notamment au fond de l'ancien terrain de camping.

Séance levée à : 23:20

Compte rendu affiché le : 06/11/2012

Fait et délibéré le : 26/10/2012, et ont signé les membres présents.

Le maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 23 Novembre 2012**

Taxe d'Aménagement

Délibération : 2012_11_55

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de CONFIRMER l'institution de la taxe d'aménagement sur la commune de MONTBOUY,
- d'APPLIQUER par défaut le taux de 1.65 % sauf pour le secteur desservi par le réseau d'assainissement collectif conformément au plan joint, dont le taux est fixé à 3%.

Nomination et Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur

Délibération : 2012_11_56

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- NOMME les agents recenseurs comme suit :

Madame Michèle POLART, domiciliée au 3 La Commanderie à Montbouy
Monsieur Christian CORBES, domicilié au 175 Chemin du Tertre à Montbouy

et Madame Nathalie TANEUX, coordonnatrice (secrétaire de mairie), domiciliée au 22 Vignes de Beaugard à Montcresson

- DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1.75 € par formulaire "bulletin individuel" rempli
1.10 € par formulaire "feuille logement" rempli
50.00 € par journée de formation
200.00 € d'indemnité de recensement

- DECIDE de fixer la rémunération de la coordonnatrice comme suit :

50.00 € par journée de formation
500.00 € d'indemnité de recensement

**Nomination d'un correspondant pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde
(en liaison avec la DDT)**

Délibération : 2012_11_58

Le maire rappelle que suite à l'approbation du PPRI en août dernier, l'objectif est maintenant de se doter et donc d'élaborer, avec le concours de la DDT, le plan communal de sauvegarde (PCS) qui est un plan communal d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, sanitaires ou technologiques.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- NOMME Jacques DALLOYAU et Jean-Pierre KUNTZ correspondants de la commune de Montbouy pour l'élaboration du PCS.

Versement anticipé de la participation du 1er trimestre 2013 au SIIS Montbouy - La Chapelle sur Aveyron

Délibération : 2012_11_59

Le maire explique au Conseil Municipal les difficultés financières que rencontre le SIIS de Montbouy - La Chapelle sur Aveyron qui conduisent aujourd'hui le Président à être dans l'incapacité d'honorer les factures de ses fournisseurs et de verser les salaires de ce mois de novembre, à son personnel.

Vu le Budget Primitif 2012 du SIIS Montbouy -La Chapelle sur Aveyron,

Vu l'état des consommations du SIIS transmis par Mme Cocard, comptable de Châtillon Coligny, au 22 novembre 2012 présentant un reste à exécuter de 22 307.69 € pour la section Dépenses de Fonctionnement,

Vu la situation des Impayés de cantine et de la garderie du SIIS transmis par Mme Cocard, comptable de Châtillon Coligny, au 15 novembre 2012 pour un montant de 23 388.49 €,

Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, la proposition du maire de procéder au versement anticipé, à titre exceptionnel, de la participation de la commune du 1er trimestre 2013 (soit de 27 486.43 €) sur le budget 2012.

Le maire rappelle qu'à l'occasion de la séance de vote du BP 2012 du SIIS, il avait attiré l'attention, par

sa présentation graphique, sur la baisse du fonds de roulement du syndicat, rendu encore plus fragile par la récente reprise de la gestion de la halte garderie.

Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2012 du budget Commune

Délibération : 2012_11_60

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune,

Le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement – Dépenses - Chapitre 011

- 23 500 €

Section de Fonctionnement – Dépenses – Chapitre 65

+ 23 500 €

Questions diverses :

• **Audit de sécurité routière**

Le maire informe le Conseil Municipal de la réponse positive du Conseil Général pour la réalisation de l'audit. Mais étant donné que la longueur minimale d'une étude de ce type est de 500 mètres, le périmètre a été étendu sur la RD93, soit n°44 au lieu du n°20 route de Montargis jusqu'au point du Loing. Sur la base de ce périmètre, le montant de cette étude s'élève à 4 892.50 € HT, à partager équitablement entre la Commune et le Département. Enfin, elle ne pourra être mise en œuvre qu'après la fin du 1er semestre 2013.

• **Subvention parlementaire pour le projet La Terrasse**

Le maire informe le Conseil Municipal de la réponse du sénateur Jean-Pierre SUEUR à la demande d'une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire du Sénat pour contribuer au financement de la réhabilitation du café restaurant "La Terrasse". Le montant alloué s'élève à 13 000 €.

• **Calendrier**

vendredi 30 novembre : Commission d'Ouverture des Plis du projet La Terrasse à 9 heures. Le maire demande aux membres de cette commission de confirmer leur présence.

vendredi 14 décembre : Conseil Municipal à 20h30

mercredi 02 janvier : Voeux de la 4C à l'espace Colette

vendredi 11 janvier : Voeux du maire de Montbouy

Séance levée à : 23:00

Compte rendu affiché le : 26/11/2012

Fait et délibéré le : 23/11/2012, et ont signé les membres présents.

Le maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 14 Décembre 2012**

Proposition d'un nouveau système copieur-fax

Délibération : 2012_12_61

Le Conseil Municipal SE PRONONCE favorablement au renouvellement du futur copieur-scan-fax, pour le secrétariat de la mairie et RETIENT la proposition avec l'option "Achat" de la société Bureauartique 45 pour un montant de 5 560 € HT après déduction du remboursement de la somme de 1 210,00 € HT.

État des restes à réaliser - budget Commune et Assainissement

Délibération : 2012_12_62 et 63

Le conseil municipal ADOPTE les états des restes à réaliser, Section Investissement uniquement :

- Budget Commune d'un montant de 50 143.53 € TTC
- Budget Assainissement d'un montant de 1 842.99 € TTC

Suppressions de 4 régies de recettes

Délibération : 2012_12_64

Suite à la proposition de Mme COCARD en vue d'une simplification de la gestion des régies de recettes, le conseil municipal DECIDE la suppression des régies de recettes suivantes : - Droits de place - marchands ambulants, - Photocopies, télécopies, - Concert, - Vide-grenier au 31 décembre 2012.

Compte tenu de la délégation accordée au maire pour la création des régies, le maire prendra un arrêté instituant la nouvelle régie "Produits divers".

Projet de modification du parcours de randonnée (Boisrecourt)

Délibération : 2012_12_65

Le Maire expose au conseil municipal le projet suivant qui fera l'objet d'une enquête publique.

Le tracé du parcours de randonnée de Pontmonvin Q12 traverse actuellement la ferme de Boisrecourt. La commune envisage d'échanger ce chemin contre un chemin privé appartenant à M. Arnaud GILLIERON. L'aliénation d'autres parties de chemins ruraux et partie d'une voie communale coupant la propriété de M. GILLIERON, pourrait être envisagée dans le même temps, au profit de ce dernier.

Le Maire apporte les précisions suivantes :

- aliénation partielle des chemins ruraux :
 - n° 20 du Gué Louis à La Chapelle sur Aveyron,
 - n° 21 du Port des Salles à Boisrecourt,
 - n° 22 du Port des Salles aux Lorrains
 - n° 57 de Boisrecourt aux Sablons
- aliénation partielle de la voie communale n° 20
- ouverture de nouveaux chemins ruraux en sections C et ZK

Le conseil municipal DONNE un avis favorable au projet qui fera l'objet d'une enquête publique avec notamment pour objectif un déclassement d'une partie de la voie communale n°20, en vue de permettre d'engager les transferts de propriétés.

Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat de la Vallée du Loing

Délibération : 2012_12_67

Le maire informe le Conseil Municipal de la signature de l'arrêté préfectoral portant fusion du Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne (SIVLO) et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Puisieux et du Vernisson (SIABPV) en date du 12 décembre 2012.

Le Conseil Municipal DESIGNER Madame Nicole PAVOL, déléguée titulaire et Monsieur Jacques DALLOYAU, délégué suppléant pour représenter la commune de Montbouy au sein de cette nouvelle structure.

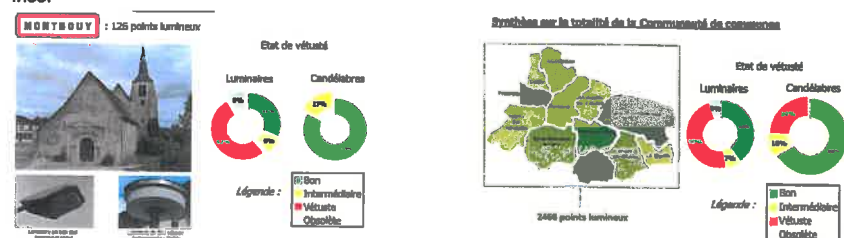
Questions diverses :

Projet de transfert de l'intégralité de la compétence "éclairage public" à la 4C

Le maire rappelle qu'actuellement la communauté de communes a en charge le fonctionnement de l'éclairage public et les communes l'investissement.

Suite aux réunions Commission Voirie de la 4C du 06 décembre et du conseil communautaire du 12 décembre, M. BOSCARDIN explique au Conseil Municipal le projet de transfert de l'intégralité de la compétence « éclairage public » à la 4C.

Il commente le résultat de l'état actuel du parc d'éclairage public des différentes communes, réalisé par Ineo.



Au vu du recensement de l'ensemble des points lumineux, des armoires EP et des réseaux aériens et souterrains, il a été procédé à une valorisation de ces installations d'éclairage qui s'élève à 3 158 160,00 €.

Le budget annuel pour maintien en état est estimé à 94 990,00 € HT, soit une participation annuelle de la commune de Montbouy de 4 904,88 € HT. Le montant total des attributions de compensation proposées pour 2013 par la CLECT pourra être de 26 163,00 €, en cas de transfert.

Le Conseil Municipal devra se prononcer au plus tard le 25 janvier 2013. Le transfert de compétences ne pourra s'opérer que si les modifications des statuts sont approuvées par les 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou par la moitié des communes représentant les 2/3 de la population.

SIIS : gestion des Impayés

Suite aux problèmes d'impayés de la cantine et de la garderie, il a été décidé au dernier conseil syndical de mettre en place un système de vente de tickets ou de cartes payables d'avance. Le maire ajoute qu'en cas de non présentation consécutive de 3 tickets, l'enfant ne pourra pas accéder aux services de restauration et/ou de garderie.

Par conséquent, une régie principale a été créée à la mairie de La Chapelle et une secondaire à la mairie de Montbouy dont la vente débutera le vendredi 21 décembre. Une information a été transmise le 11 décembre à l'ensemble des parents.

Réserve communale

Le maire tient particulièrement à remercier toutes les personnes qui sont venues prêter main forte durant l'épisode neigeux (début décembre) mais également tout le long de l'année en mettant à disposition du matériel, voire du personnel. Le maire précise que Montbouy est l'une des rares communes à avoir créé la réserve communale et en est très satisfait.

Plan Communal de Sauvegarde

Jacques DALLOYAU fait un compte rendu de la dernière réunion sur l'élaboration du PCS avec la DDT. Compte tenu de la charge de travail essentiellement générée par le recensement des ressources, des moyens à mettre en œuvre, il propose le concours d'autres conseillers pour mener à bien cette étude.

Séance levée à : 23:45
Compte rendu affiché le : 21/12/2012

Le Maire
Yves BOSCARDIN
Signé